



N° 3421 /2013/MFPRA/CAB

Abidjan, le 16 SEPT 2013

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative invite les fonctionnaires immatriculés avant le 14 décembre 2012 et qui n'ont pas encore obtenu leur arrêté de nomination, à se présenter, **du 19 au 30 septembre 2013**, à la Direction de la Gestion des Personnels Civils de l'Etat, des Pensions et des Risques Professionnels (**porte 211**), **en vue de la régularisation de leur situation administrative.**

Les intéressés devront se munir des pièces suivantes :

- **une copie de l'arrêté d'admission au concours ;**
- **une copie de la Note de Service ;**

La liste nominative des personnes concernées est publiée sur le site web du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative : **www.fonctionpublique.ci**.

Passé le délai indiqué, les fonctionnaires qui n'auront pas répondu à cette convocation seront considérés comme démissionnaires et seront, en conséquence, radiés des effectifs de la Fonction Publique.



Gnamién Konan
GNAMIEN Konan